

# Index du Sustainability Accounting Standards Board



En plus de suivre les [normes de la GRI](#) pour nos déclarations d'information, nous appliquons également les normes du Sustainability Accounting Standards Board (SASB). Le SASB a élaboré des règles facultatives particulières à l'industrie pour les déclarations d'information. Son objectif est d'aider les entreprises à communiquer aux investisseurs les renseignements financiers importants liés à la durabilité. Nous déclarons des mesures pour des secteurs qui concordent étroitement avec nos activités : Activités de gestion et de garde d'actifs et Assurance. Nous mettons l'accent sur les mesures les plus pertinentes pour lesquelles nous avons des données, en cherchant à fournir une information cohérente avec celle de nos pairs de l'industrie. Nous continuerons d'évaluer la possibilité de produire d'autres déclarations d'information selon les normes du SASB dans l'avenir. Sauf indication contraire, tous les chiffres correspondent aux données arrêtées au 31 décembre 2022 et inscrites dans l'exercice clos à cette date.

Sujet	Mesure comptable	Code	Réponse
<b>Secteurs : Activités de gestion et de garde d'actifs, et Assurance</b>			
Information transparente et conseils justes pour les Clients	Description de l'approche utilisée pour informer les Clients sur les produits	<b>FN-IN-270a.4</b> <b>FN-AC-270a.3</b>	<a href="#">Expérience Client</a> <a href="#">Rapport sur la durabilité 2022</a> – page 38
<b>Secteur : Activités de gestion et de garde d'actifs</b>			
Diversité et inclusion des employés	Pourcentage de représentation des hommes et des femmes et des groupes raciaux/ethniques pour 1) les hauts dirigeants, 2) les cadres intermédiaires, 3) les postes de professionnels et 4) tous les autres employés	<b>FN-AC-330a.1</b>	<a href="#">Rapport sur la durabilité 2022</a> – pages 34, 50
Intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à la gestion des placements et des services-conseils	Actif géré, par catégorie d'actif, qui tient compte 1) de l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), 2) des placements durables et 3) de la présélection des placements	<b>FN-AC-410a.1</b>	<a href="#">Rapport sur la durabilité 2022</a> – pages 25-27, 49 <a href="#">Placements durables</a>
	Description de l'approche utilisée pour intégrer les facteurs ESG aux processus et aux stratégies de gestion des placements et de gestion de patrimoine	<b>FN-AC-410a.2</b>	<a href="#">Placements durables</a> <a href="#">Rapport sur la durabilité 2022</a> – pages 23-29 <a href="#">Principes directeurs sur les placements durables de Gestion SLC</a> <a href="#">Déclaration de la MFS sur l'investissement responsable</a> (en anglais)
	Description des principes directeurs et des procédures pour le vote par procuration et l'engagement de l'entité émettrice	<b>FN-AC-410a.3</b>	<a href="#">Principes directeurs sur les placements durables de Gestion SLC</a> <a href="#">Politique et procédures de la MFS en matière de vote par procuration</a> <a href="#">Placements durables</a>
Éthique d'entreprise	Description des lignes directrices et des procédures pour les dénonciations	<b>FN-AC-510a.2</b>	<a href="#">Règles de conduite</a> <a href="#">Gouvernance et éthique</a>
<b>Secteur : Assurance</b>			
Intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion des placements	Actifs totaux investis par secteur et par catégorie d'actif	<b>FN-IN-410a.1</b>	<a href="#">Rapport annuel 2022</a> – pages 48-56
	Description de l'approche utilisée pour intégrer les facteurs ESG aux processus et aux stratégies de gestion des placements	<b>FN-IN-410a.2</b>	<a href="#">Placements durables</a> <a href="#">Principes directeurs sur les placements durables de Gestion SLC</a> <a href="#">Rapport sur la durabilité 2022</a> – pages 23-29
Contrats conçus pour encourager l'adoption d'un comportement responsable	Discussions de produits et de caractéristiques qui encouragent l'adoption d'un comportement responsable sur le plan de la santé et de la sécurité et sur le plan environnemental, par l'intégration de clauses dans les contrats d'assurance offerts aux Clients et par la structure de tarification des contrats	<b>FN-IN-410b.2</b>	<a href="#">Santé des Clients</a> <a href="#">Rapport sur la durabilité 2022</a> – page 14 En plus de cette mesure, en dehors des contrats d'assurance, nous encourageons l'adoption d'un comportement responsable sur le plan de la santé et de la sécurité et sur le plan environnemental au moyen des mesures décrites aux pages 12, 14-16, 26-29
Gestion du risque systémique	Description de l'approche utilisée pour gérer les risques associés à la gestion du capital et de la liquidité pour les activités systémiques non liées à l'assurance	<b>FN-IN-550a.3</b>	<a href="#">Rapport annuel 2022</a> – pages 56-62, 92, 93, 184 <a href="#">Notice annuelle 2022</a> – page 67, 68 <a href="#">Gestion du risque</a>